

**REPUBLIQUE DU BENIN**

-----  
**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**  
-----

**DECRET N° 2004-245 DU 03 MAI 2004**

Chargeant Monsieur **Alain ADIHOU**,  
Ministre chargé des Relations avec les Institutions,  
la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur,  
de l'intérim de Monsieur Gaston ZOSSOU, Ministre de  
la Communication et de la Promotion des Technologies  
Nouvelles pour compter du 02 au 07 mai 2004.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU : la loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU : la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;
- VU : le Décret N° 2003-209 du 12 juin 2003 portant Composition du Gouvernement ;

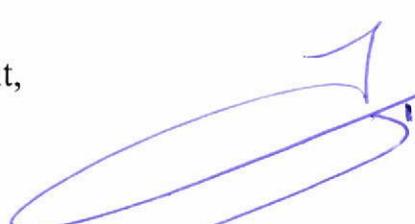
**DECRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour compter du 02 au 07 mai 2004, Monsieur **Alain ADIHOU**, Ministre chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur est chargé de l'intérim du Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles pendant l'absence de Monsieur Gaston ZOSSOU,

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 03 mai 2004

Le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Mathieu KEREKOU**

**Ampliations** PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC2 - CES 2 - HAAC 2 - MFE 2 - MCPTN 4 - MECCAG - PD - MCRI - SCBE 2 - SGG - 4 AUTRES MINISTERES 18 - DEPARTEMENTS 6.